

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2020

Assemblée Générale 2021

Union : Il peut être établi, entre Sociétés d'Assurance Mutuelles pratiquant des assurances de même nature, des unions ayant exclusivement pour objet de réassurer intégralement les contrats souscrits par ces Sociétés d'Assurance Mutuelles et de donner à celles-ci leur « Caution Solidaire ».

Ces unions ne peuvent être constituées qu'entre Sociétés d'Assurance Mutuelles s'engageant à céder à l'union, par un Traité de réassurance, l'intégralité de leurs risques.

L'Union a une personnalité distincte de celle des Sociétés adhérentes.

Les Unions de Sociétés d'Assurance Mutuelles sont régies pour leur fonctionnement par les règles applicables aux Sociétés d'Assurance Mutuelles, sous réserve des adaptations prévues par Décret en Conseil d'Etat.

Les opérations pour lesquelles les unions se portent « caution solidaire » sont considérées comme des opérations d'assurance directe. **(Art. L. 322-26-3 du Code des Assurances).**

L'Union de réassurance du GAMEST a été fondée le 1^{er} janvier 1997. Les Sociétés mutuelles adhérentes sont la **MUTUELLE DE L'EST "La Bresse Assurances"**, la **MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA**, la **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE COLMAR**, la **MUTUELLE D'ASSURANCE SOLIDAIRE**, la **SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCES DE BOURGOGNE**, la **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE MULHOUSE**, la **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE THANN** et **LA BRESSANE** .



**Siège social : 6 bd de l'Europe – BP 3169 – 68063 MULHOUSE Cedex – Tél. 03 89 35 49 49 Fax 03 89 35 49 50
www.gamest.fr**



ORGANES DE GESTION ET DE CONTROLE

DIRECTION GENERALE

ÉRIC PICARD DIRECTEUR GENERAL

EQUIPE DE DIRECTION :

ÉRIC PICARD DIRECTEUR GENERAL

EMMANUELLE BAUCHET DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BENOIT	STURNY	PRESIDENT
MICHEL	JENNY	ADMINISTRATEUR
PHILIPPE	EISER	ADMINISTRATEUR
GERARD	HENRIOT	ADMINISTRATEUR
ANDREE	KOELHY	ADMINISTRATEUR
FRANCIS	BALAY	ADMINISTRATEUR
CLAUDE	WITZ	1 ^{ER} VICE-PRESIDENT
PIERRE	BERGANTZ	ADMINISTRATEUR
GILBERT	STOECKEL	ADMINISTRATEUR
DENIS	TERRIER	ADMINISTRATEUR
AICHA	ZAHIR	ADMINISTRATEUR SALARIE

COMITE D'AUDIT

CLAUDE	WITZ	MEMBRE INDEPENDANT
ANTOINE	LEIMGRUBER	
PIERRE	BERGANTZ	
GERARD	HENRIOT	

COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMMISSAIRES TITULAIRES

CABINET	MAZARS S.A.
CABINET	GROSS HUGEL





LES CHIFFRES CLES (€)

■	Chiffre d'Affaires	73 237 718	(+23.54 %)
■	Résultat net	528 811	(-3.06 %)
■	Fonds Propres	30 196 614	(+1.50%)
■	Provisions	104 162 246	(+1.01 %)
■	Placements financiers et immobiliers (en valeur de réalisation)	68 011 641	(+9.42%)
■	Ratio de solvabilité 2020 GAMEST	205%	(N-1 : 207%)
■	Ratio de solvabilité 2019 Marché (Ensemble des organismes Vie et Non- vie)	267%	(N-1 : 240%)





Nous avons l'honneur de vous présenter le Rapport de Gestion du **24^e Exercice d'activité** du GAMEST relatif aux opérations réalisées au cours de l'Exercice clos le 31 décembre **2020**.

APERCU DE L'ANNEE 2020

I – La Conjoncture économique mondiale

La Conjoncture économique mondiale 2020 et, certainement pour une grande partie 2021, s'inscrit malheureusement dans une ambiance morose et chargée de grandes incertitudes pour l'homme et l'entreprise.

En plus du sentiment de pertes de liberté et de perspectives pour le futur, le moral de chacun est au plus bas. La pandémie liée à la Covid-19 a ralenti considérablement le dynamisme des entreprises.

De cette période, nous nous sommes habitués à de nouvelles notions comme le « confinement », la « distanciation physique », les « gestes barrières », le « protocole sanitaire »...

La crise économique que traverse actuellement l'économie mondiale est considérée comme la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans ses dernières prévisions, la Banque mondiale prévoit que le PIB mondial n'atteindra qu'environ 84 000 Mds\$ en 2020 et à peine 87 000 Mds\$ en 2021, soit une perte cumulée de plus de 10 000 milliards de dollars par rapport à la situation qui aurait prévalu sans pandémie. Le coût économique total de cette récession pourrait être encore plus élevé, du fait des effets à long terme sur l'investissement et l'éducation.

II – Une perte de richesses en 2020 et 2021

Inutile d'être une sommité dans la finance pour savoir qu'une des caractéristiques de la crise économique actuelle est de toucher la quasi-intégralité des Pays du globe.

La zone géographique la plus touchée est l'Amérique Latine/Caraïbes. La perte de richesses cumulée sur les deux années y atteint près de 16,5 % de son PIB d'avant crise. Suivent ensuite le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et la Zone Euro. Pour celle-ci, la perte cumulée représente 14,8 % du PIB de 2019. La Zone Euro apparaît ainsi plus gravement touchée que les États-Unis par exemple, notamment du fait d'une récession plus sévère en 2020, avec un recul de l'activité économique anticipé, pour cette année-là, à 7,4 % au sein de la Zone Euro, contre 3,6 % outre Atlantique.

La Zone de l'Asie de l'Est/Pacifique est celle qui devrait le moins souffrir, en termes économiques, de la pandémie de la Covid-19, avec une perte de richesses cumulée d'environ 8 % du PIB de 2019, alors même que la zone devrait connaître une croissance positive en 2020 et en 2021 avec une progression du PIB respectivement de 0,9 % et de 7,4 %. Ce cas illustre donc bien les effets concrets d'une moins forte croissance sur le niveau de richesses finalement créées.

III - Quels seront les effets à long terme de la récession actuelle ?

La perte de richesses évoquée jusqu'ici n'est que l'impact « immédiat » de la crise économique que nous traversons. Or, même lorsqu'elles sont de courte durée, les récessions peuvent avoir des effets à long terme sur les économies concernées. Etant donné l'ampleur de la récession actuelle provoquée par la pandémie et bien qu'il soit encore trop tôt pour le quantifier, il est fort probable qu'elle continue à avoir un impact sur l'économie mondiale au-delà de 2023, année au cours de laquelle l'économie mondiale devrait avoir retrouvé son niveau d'activité d'avant la Covid-19.

Le premier facteur à prendre en considération ici est l'éducation. La pandémie actuelle perturbe, tout d'abord, les systèmes éducatifs à travers le monde. Les pertes de revenus liées à la récession devraient, ensuite, réduire les possibilités de poursuite d'études, notamment dans les pays où l'éducation supérieure est onéreuse ! Il pourrait en résulter une moindre accumulation du capital humain, facteur important de la croissance économique.



Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), le Capital humain désigne « l'ensemble des connaissances, qualifications, compétences et caractéristiques individuelles qui facilitent la création du bien-être personnel, social et économique ».

En outre, l'investissement privé tend à être plus faible au cours des récessions, tandis que les mesures de soutien à l'économie réduisent la marge de manœuvre des Etats en matière d'investissement public. Or, un investissement plus faible aujourd'hui aura un effet négatif sur les capacités de production et la croissance économique de demain.

Enfin, une récession peut avoir des effets négatifs sur le rythme des innovations, sur le niveau de la demande globale (*par exemple, si le chômage augmente sensiblement*) ou encore les échanges internationaux. Il s'agit d'autant de facteurs susceptibles d'alourdir le coût économique de la récession actuelle.

IV – Le Contexte économique du Secteur de l'Assurance

Effets sur les contrats en cours, les affaires nouvelles, hausse des cas de fraude, émergence de nouveaux risques, dépréciation des actifs... Il n'est pas aussi simple de décrypter les conséquences économiques de la crise sanitaire en cours dans le secteur de l'assurance, à court et long terme.

Pour deux raisons principales, il est difficile de prévoir quelles conséquences la crise sanitaire actuelle aura sur le secteur de l'assurance.

La première raison tient au caractère tout à fait exceptionnel de cette situation qui a provoqué la mise à l'arrêt d'un grand nombre d'activités sur l'ensemble de la planète, dans un contexte de modernité et de mondialisation totalement inédit, l'absence de précédent dans un environnement comparable ne permet pas, ou peu, d'en tirer des enseignements pertinents.

La seconde raison est liée à la spécificité de l'activité des Assureurs dont le rôle est de redistribuer des primes collectées auprès d'une mutualité qui a cherché à se protéger contre certains risques qui font l'objet d'une définition contractuelle et d'une tarification spécifiques et individualisées.

Il importe de rappeler que l'engagement d'un assureur à l'égard de ses assurés ne saurait aller au-delà des obligations contractuellement définies, sous peine de mettre en péril son équilibre et, de ne plus être en mesure de faire face à ses engagements à l'égard des autres assurés.

A ce propos, et sans doute en réaction à l'émotion provoquée par l'absence d'intervention des assureurs au titre de la garantie des Pertes d'Exploitation, l'ACPR a diffusé un communiqué de presse lors du 1^{er} confinement, aux termes duquel elle rappelle que « les moyens financiers dont les assureurs disposent pour tenir l'ensemble des engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de leurs assurés, et contribuer ainsi à amortir le choc économique provoqué par la pandémie ne peuvent pas, sauf à les mettre en risque, être utilisés pour couvrir des événements qui sont explicitement exclus de leurs contrats ».

Des effets à retardement sont inévitables...

Ajoutons que le débat se serait présenté différemment s'il ne s'agissait pas de reprocher aux Assureurs de refuser d'aller au-delà de ce qui est contractuellement garanti, mais de participer à l'effort collectif en tant que secteur plutôt préservé par la crise, en demandant par exemple à l'ensemble des acteurs relevant des secteurs plus ou moins épargnés, voire boostés par la crise, de contribuer au Fonds de solidarité. Mais, là encore, la situation est complexe...

Si le secteur de l'assurance semble préservé par les effets de la crise, il ne l'est qu'en partie et le bilan d'un organisme d'assurance ne s'effectue pas en cours d'année, mais au vu de la sinistralité de l'exercice entier, plusieurs mois et le plus souvent plusieurs années après la clôture de l'exercice.

Le secteur de l'assurance accompagne ainsi l'économie en rendant possibles des projets qui n'auraient pas pu être entrepris sans une couverture assurantielle. L'exemple des « assurances obligatoires » est une illustration parmi d'autres de ce rôle d'accompagnateur de croissance qu'exercent les assureurs. *On pense à ce sujet à Henry Ford et à sa célèbre formule « New-York n'est pas la création des hommes mais celle des assureurs... Sans les assureurs, il n'y aurait pas de gratte-ciels car aucun ouvrier n'accepterait de travailler à une pareille hauteur en risquant de faire une chute mortelle et de laisser sa famille dans la misère ».*

Enfin, le secteur de l'assurance rassemble des porteurs de risques, auxquels on peut assimiler les réassureurs, et des intermédiaires.

La présente réflexion se concentre sur les porteurs de risques en assurance non-vie, dont la rentabilité et/ou la solvabilité pourraient être mises à mal, à plus ou moins long terme, sur les incidences de cette crise sanitaire majeure. Avant de procéder à des distinctions en fonction des branches d'assurance, il convient sans doute d'envisager différemment les incidences de la crise sanitaire d'une part sur la rentabilité et d'autre part, sur la solvabilité des organismes porteurs de risques, dans l'immédiat et à plus long terme.

V - Les premiers effets immédiats de la crise sanitaire

Les effets immédiats de la crise sanitaire se situent sur les revenus des organismes d'assurance.

La question se pose de déterminer l'impact de la situation actuelle sur l'encaissement des organismes d'assurance au titre de l'exercice en cours. Les flux entrants dans un organisme porteur de risques proviennent des contrats en portefeuille ou des affaires nouvellement souscrites. A cette distinction, on préférera celle entre les assurances de dommages et les assurances de personnes.

A - Incidence sur les contrats en cours :

Les difficultés économiques auxquelles les assurés sont confrontés peuvent les conduire à des situations qui vont entraîner une baisse de primes pour les assureurs :

- *Défaillances, surendettement ou rétablissement personnel pour une personne physique, redressement ou liquidation judiciaire pour une personne morale ;*
- *Difficultés de paiement ;*
- *Résiliations pour réduire les charges, notamment en assurance facultative ;*
- *Avenant de réduction ou de suspension des garanties en raison de la réduction ou de la cessation de l'activité.*

B - L'impact sur les affaires nouvelles :

Ces phénomènes sont sans doute compensés par une réduction du « turn-over » liée au ralentissement de l'activité commerciale, en raison notamment de son interruption en face à face. Le faible taux de contrats réalisés à distance (2% en moyenne du chiffre d'affaires des sociétés d'assurance de dommages est réalisé par téléphone ou internet) permet sans doute aux assureurs de conserver leurs assurés, tout au moins ceux qui auraient des échéances à une autre date qu'au 31 décembre.

Les multiples obligations d'assurance devraient permettre aux assureurs de compter sur ces cotisations, notamment en automobile qui représente 38,9% de l'encaissement en IARD.

C - L'impact de ces phénomènes a été connu qu'à la clôture de l'exercice 2020.

Jusqu'au début du 21ème siècle, les organismes porteurs de risques, en tant qu'investisseurs institutionnels, disposaient d'une autre rentrée d'argent consistant en des produits financiers issus de leurs placements. Il est presque inutile de préciser que dans le contexte d'économie à taux zéro, voire négatif, la part des intérêts des placements a largement baissé dans les comptes de résultat financiers des organismes d'assurance.

VI - Les effets immédiats de la crise sanitaire sur la sinistralité

Il apparaît que, selon les branches d'assurance, la sinistralité est affectée d'une tendance très nette à la baisse ou à l'inverse à la hausse, alors que d'autres branches sont peu affectées par les circonstances. L'occasion étant toute trouvée pour s'interroger sur la corrélation qui pourrait exister entre crise économique et fraude à l'assurance...

A - Impact du confinement sur la sinistralité en assurance de dommages :

La tendance est clairement à la baisse de la sinistralité, notamment en assurance automobile, et en assurance Multirisque Habitation, même si des typologies de sinistres sont en hausse, comme les accidents ménagers ou de jardinage.

D'une manière générale l'ensemble des branches d'assurance de dommages observe une réduction significative de la sinistralité, qui a d'ailleurs conduit les assureurs à verser à leurs assurés une « ristourne », sans attendre la fin de la crise sanitaire ni le bilan définitif de l'année.

Cette baisse de la sinistralité en assurance de dommages a permis aux sociétés d'assurance relevant du Code des Assurances, les seuls des trois familles à pratiquer l'assurance de dommages, de faire montre de solidarité envers leurs assurés, mais aussi en participant au Fonds de solidarité mis en place par les Pouvoirs publics.

Les Assureurs ont également pris l'engagement de soutenir la reprise économique du pays par la mise en place d'un programme d'investissements global d'au moins 1,5 Md€, majoritairement en fonds propres, en particulier en faveur des ETI et des PME et du secteur de la santé.

En marge des branches d'assurance de dommages et de responsabilité, certaines catégories d'assurance portant notamment sur des pertes pécuniaires ont été fortement sinistrées.

B - Le cas particulier des Pertes d'Exploitation

Les contrats d'assurance des entreprises peuvent prévoir une couverture en cas d'impossibilité d'exercer l'activité professionnelle. Ces garanties peuvent prévoir que leur mobilisation sera conditionnée à la survenance d'un événement préalable qui soit garanti par le contrat, le plus souvent un incendie. Certains contrats peuvent prévoir qu'au contraire la garantie interviendra en cas d'impossibilité d'exploiter l'activité sans qu'un sinistre couvert par le contrat soit préalablement survenu. On parle ainsi de la garantie des dommages immatériels consécutifs à des dommages matériels, ou des dommages immatériels non consécutifs. **La seconde modalité de couverture est logiquement plus coûteuse que la première et est, sans doute de ce fait, très rarement souscrite.**

Appliquée à la lettre, la garantie des Pertes d'Exploitation est donc peu sinistrée, parfois au grand dam d'assurés qui n'avaient pas conscience du périmètre de leur garantie, et qui reprochent à leur assureur de refuser de garantir un sinistre qui n'est pas garanti...

Face à cela, certains assureurs ont décidé d'indemniser leurs assurés au-delà de la garantie, pratiquant ainsi un geste commercial dont on peut d'ailleurs s'interroger de sa conformité à la réglementation, protectrice des intérêts de la mutualité des assurés, qui veille à ce que les assureurs soient en capacité de respecter leurs engagements, tous leurs engagements, mais rien que leurs engagements...

De façon plus évidente, certaines branches d'assurance, directement exposées à l'activité économique des entreprises (on pense à l'assurance-crédit ou à l'assurance des loyers impayés) ou au secteur des voyages (l'assistance et l'assurance voyage) voient leur sinistralité augmenter de façon très significative. Alors qu'à quelques exceptions près, l'assurance de dommages est plutôt préservée, la situation est tout autre en assurance de personnes.

C - Impact du confinement sur la sinistralité en assurance de personnes non-vie

La pandémie COVID-19 a des conséquences sur les assureurs santé et prévoyance qui mobilisent leurs garanties au profit des assurés affectés du COVID-19, outre la sinistralité habituelle. En particulier, les indemnités journalières et les frais d'hospitalisation connaissent des hausses très importantes qui sont très loin de compenser la baisse des soins pour les autres pathologies.

Les résultats de l'exercice 2020 sont différemment affectés selon les acteurs, les branches d'assurance qu'ils pratiquent et leur population d'assurés. Un paramètre déterminant sera sans doute la compensation au sein d'un organisme porteur de risques entre des branches plus ou moins affectées, rendant, de facto, la situation plus sévère pour les mutuelles et les institutions de prévoyance qui ne pratiquent pas l'assurance de dommages.

A l'inverse, le secteur de la réassurance qui pratique une diversification aussi bien géographique qu'en termes d'exposition à des risques différents, devrait réussir une telle compensation.

Concernant les abus et la fraude, on peut se poser la question de savoir si la sinistralité en période de crise se trouverait majorée en raison d'abus ou de fraudes qui augmenteraient en raison du contexte.

Il est impossible d'apporter une réponse catégorique à ce sujet compte tenu de la difficulté à définir et à quantifier la fraude, et donc à en suivre l'évolution dans le temps.

Du côté de la prévoyance, la hausse de la sinistralité s'accompagne sans doute d'une hausse de la fraude et des abus. Les conséquences économiques de la crise sanitaire pourraient générer des besoins d'argent chez des assurés qui pourraient être tentés de frauder l'assureur pour le satisfaire. On pense notamment à tous les lieux recevant du public qui sont à l'arrêt pour une période indéterminée et qui, en cas d'incendie, permettrait à leur propriétaire de percevoir une indemnité d'assurance en plus du fait qu'il serait débarrassé des difficultés inhérentes à la gestion de l'entreprise à l'arrêt puis de sa reprise dans un contexte économique dégradé.

VII - Les effets différés de la crise sanitaire

Aux conséquences immédiates de la crise sanitaire sur le secteur de l'assurance, s'ajoutent celles qui se manifesteront de façon différée dans le temps.

A moyen terme, l'impact de la crise sanitaire consistera en une compensation entre la probable baisse de la matière assurable et l'émergence de nouvelles couvertures d'assurance.

A) La baisse de la masse assurable

Malgré l'ampleur des mesures de sauvetage mises en œuvre par le Gouvernement, la crise sanitaire sera sans doute suivie d'une crise économique caractérisée par une récession qui se traduira par une réduction du nombre d'acteurs (faillites des uns) et la baisse de l'activité d'entreprises qui auront traversé la crise (décroissance des autres).

Cependant, certains secteurs d'activité ne subiront sans doute pas la crise, voire en sortiront avec des perspectives favorables, on pense en particulier au secteur de la santé.

Ainsi, selon la clientèle ou le sociétariat des organismes porteurs de risques, ces derniers ressentiront plus ou moins les conséquences de la crise économique attendue, qui se traduira différemment mais tout aussi certainement en assurances de dommages qu'en assurances de personnes :

B) L'émergence de nouveaux risques

Aussitôt qu'il a été pris acte du fait que très peu de contrats prévoyaient des garanties en cas de pandémie, le débat public s'est tourné vers la possibilité de créer un régime d'assurance pandémie.

Cette hypothèse soulève bien entendu pour le moment davantage de questions qu'elle n'apporte de réponses, mais la mise en place d'un régime d'assurance – obligatoire – pourrait représenter un volume significatif de primes .

La quasi absence de couverture des entreprises des dommages immatériels non consécutifs à un dommage matériel pourrait également déclencher une prise de conscience qui conduirait à la souscription de davantage de garanties.

C) La dévalorisation des actifs

Là encore, le manque de recul rend toute prévision délicate. La réglementation relative à la solvabilité des organismes porteurs de risques exige d'eux qu'ils disposent d'un niveau de fonds propres considéré comme suffisant pour que la pérennité de l'organisme soit assurée.

La dévalorisation des actifs détenue par les organismes porteurs de risques pourrait influencer sur leur solvabilité en ce que le MCR et le SCR deviennent insuffisants. Cette baisse sera fonction de l'importance de la dévalorisation constatée en fin d'exercice, étant précisé que la plupart des acteurs sont en capacité de faire face à une dégradation de la valeur de leurs actifs car les seuils sont largement atteints. Rappelons qu'au 31 décembre 2018, le taux de couverture moyen de l'exigence de capital s'élevait à 240 % sur le marché français.

Les assureurs ont montré leur capacité à accompagner la croissance de l'économie, laquelle croissance ayant été facteur d'augmentation de l'activité des assureurs. Ce cercle vertueux va sans doute être mis à mal par la récession à venir.

Nul doute que le secteur de l'assurance sera un « amortisseur de la récession » avant d'accompagner la reprise de la croissance, qui pourrait ne pas revenir à son niveau antérieur à la crise sanitaire, notamment si la décroissance souhaitée ou crainte pour des raisons écologiques était en réalité forcée par la crise sanitaire ? Quoi qu'il en soit, tout est question de mesures et il est prématuré de dresser un premier bilan.

Au niveau de notre Union

Malgré la pandémie évoqué ci-dessus, l'exercice 2020 est une nouvelle année de développement du Chiffre d'Affaires qui s'inscrit dans le Plan stratégique du GAMEST initié en 2018 avec notamment :

- Le renforcement des efforts de rigueur dans la souscription ;
- L'accentuation du développement de programmes ambitieux ciblant des niches à fort potentiel pour certaines Cédantes (*plus d'une vingtaine de partenariats avec des Courtiers Délégués*) et la fidélisation de nos sociétaires ;
- la poursuite des mutualisations avec la quatrième année de plein exercice des Services sinistres en dommages aux biens utilisés par 6 des huit mutuelles adhérentes ;
- la recherche de partenariat de Service comme la Convention signée avec Solucia PJ pour la Protection Juridique du Professionnel ;
- la réflexion du Groupe GAMEST EXCELLENCE dans le cadre de la recherche d'un fonctionnement efficient.
- La validation d'un budget de fonctionnement GAMEST intégrant des investissements pour la consolidation des moyens techniques et humaines ;
- Une réflexion lancée pour le changement de l'applicatif de gestion.

L'encaissement de **71 915 K€** (hors provision pour risques en cours) s'inscrit ainsi en augmentation de **21.06 %** par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par le développement de Partenariats avec des Courtiers grossistes et, notamment, sur les branches Automobile et Risques Industriels.

Le nombre de Contrats assurés passe de 182 768 en 2019 à 194 619 en 2020, grâce à la poursuite de notre stratégie de saturation de nos portefeuilles avec des produits fidélisant (Protection juridique, Prévoyance), ainsi que le développement de nouveaux Partenariats. A global, la prime moyenne des affaires nouvelles reste supérieure à la prime moyenne des affaires résiliées et ce, principalement dû aux Partenariats spécifiques.

Les sinistres ont représenté **61.71 %** des cotisations de l'année.

La sinistralité s'est améliorée de 16.8 points par rapport à 2019. L'année a pour partie bénéficié du contexte sanitaire et a également et surtout été relativement épargnée par les sinistres individuels d'intensité et les événements climatiques.

Sur le plan des Placements Financiers, notre approche prudente est poursuivie avec la difficulté de plus en plus grande de replacer à l'identique les placements arrivant à terme. Le résultat financier net (*y compris les frais de gestion interne et mandat de gestion*) de 407 k€ contre 415 k€ en 2019, soit une diminution du résultat de 1.90 %.

STRUCTURE DE L'UNION

Le Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est, Union de Réassurance au sens de l'Article L 322-26-3 du Code des Assurances, réunit les Sociétés d'Assurance Mutuelle suivantes : la Mutuelle de l'Est "La Bresse Assurances", la Mutuelle d'Assurances de la Ville de Colmar, la Mutuelle Alsace Lorraine Jura, la Mutuelle d'Assurance Solidaire, la Mutuelle de Bourgogne et , depuis le 1^{er} janvier 2015, la Bressane, la Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse et la Mutuelle d'Assurances de la Ville de Thann.

Ces Sociétés d'Assurance Mutuelle, à vocation locale ou régionale, exercent leurs activités en s'appuyant sur leur propre organisation sociale et commerciale, et sont protégées par la réassurance intégrale et la caution solidaire du GAMEST, Union de réassurance.

Le résultat de leurs activités respectives s'établit comme suit :

Données en k€	MALJ	MDE	MAVIC	MAS	SMAB	BRESSANE	MAVIM	MAVIT	GAMEST
Encaissement (hors PREC)	23 060	26 184	2 606	1 237	9 611	3 706	3 469	2 041	71 915
Résultat	1 552	1 316	107	217	156	641	421	203	529
Capitaux Propres	8 160	2 673	3 994	419	1 420	7 070	7 919	711	30 197

Il convient de noter et ce, malgré la pandémie 2020, que toutes les Cédantes du GAMEST ont été bénéficiaire sur l'Exercice 2020.

FONDS D'ETABLISSEMENT

Conformément aux règles du Code des Assurances qui régissent les Sociétés d'Assurance Mutuelles, le GAMEST dispose de ses Capitaux propres intégrant un Fonds d'Etablissement s'élevant à **24 320 K€**.

GOVERNANCE

Depuis le 23.01.2014, l'Union du GAMEST est organisée en Direction Générale avec un Conseil d'Administration, organe composé de membres du Conseil d'Administration des mutuelles adhérentes du Groupe, en respect des dispositions statutaires de l'Union.

Conformément aux dispositions issues de l'Ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015, le GAMEST a depuis le mois de juillet 2015, un dispositif de « Dirigeants effectifs » et de fonctions clés (conformité, gestion des risques, actuariat, audit interne).

La Direction Générale a été renforcée en septembre 2018 avec la constitution d'une équipe de Direction pilotée par Éric PICARD, Directeur Général, et complétée d'Emmanuelle BAUCHET, Directeur Général Adjoint.

Le Conseil d'Administration s'est doté d'un Comité d'Audit assurant le suivi des processus de gestion, d'informations financières et de Contrôle interne. Ce comité remplit, en outre, la fonction clé d'Audit interne du Groupe.

L'ensemble du dispositif a été notifié comme il se doit auprès de l'ACPR.

Il est également à noter que quasi-totalité des membres du Conseil d'Administration du GAMEST a fait l'objet d'un renouvellement des mandats pour 6 ans à l'issue de l'Assemblée Générale de septembre 2020.

ORIENTATION & STRATEGIE

En 2020, **23 276 K€**, soit 32.37% du C.A. (hors PREC) ont été distribués, au titre de la Participation, à nos mutuelles adhérentes, permettant à toutes les Mutuelles d'afficher des résultats positifs. Ce taux est en net amélioration par rapport à 2019 (22.37%), année marquée par de nombreux événements exceptionnels.

Dans le même temps, le GAMEST affiche un résultat avant impôt de 777 K€, contre 799 K€ en 2019.

Ces résultats obtenus depuis quatre années ont renforcé, au-delà de sa solidité financière, la capacité d'actions de l'Union. Le GAMEST et des Mutuelles adhérentes sont ainsi armées pour continuer à adapter leur modèle aux nouvelles contraintes et enjeux. L'Union va ainsi poursuivre sa transformation afin d'être toujours plus solide et performante : des plans d'actions visent ainsi à améliorer sa compétitivité, assurer son développement et rechercher continuellement la satisfaction de ses sociétaires.

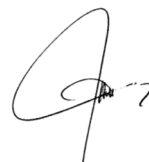
Cette volonté s'est traduite dès septembre 2018 avec le lancement du projet «GAMEST Excellence». Ce programme de transformation a pour objectif d'atteindre d'ici, quelques années, les meilleurs standards du marché en terme de qualité client. Une revue en profondeur de nos modèles d'organisation a abouti au lancement de premiers chantiers structurants visant l'atteinte de critères élevés de performance et de qualité : déploiement d'un Service de Protection Juridique dédié aux Professionnels, lancement de la digitalisation des sinistres dommages aux biens, mise en place d'une GED plus dynamique, mise en place d'un Service « Audit interne » des partenaires...

La démarche sera progressivement étendue à l'ensemble des métiers de l'Union.

Benoît STURNY
Président du Conseil d'Administration



Éric PICARD
Directeur Général



RAPPORT DE GESTION

I. - L'ACTIVITE TECHNIQUE

L'encaissement de **73 238 K€** au 31.12.2020, en augmentation par rapport à 2019, voit sa ventilation du portefeuille modifiée, avec le développement notamment des Partenariats Automobile et risques industriels et de la reprise de la provision pour risques en cours sur la branche Catastrophe naturelle.

La ventilation par domaine d'activité s'établit comme suit :

ENCAISSEMENT en K€	Encaissement		Variation
	2019	2020	
Dommages aux biens des particuliers	22 084	22 193	0,49%
Automobile	13 043	18 724	43,55%
Dommages aux biens des professionnels	9 252	14 330	54,88%
Responsabilité Civile générale (spécifique)	933	107,50	-88,47%
Catastrophes naturelles	1 479	4 069	175,18%
Assurance construction	2	202	8734,89%
Assurance de personnes	4 128	4 246	2,85%
Protection juridique	1 522	1 746	14,70%
Pertes pécuniaires diverses	6 840	7 622	11,43%
TOTAL	59 283	73 238	23,54%

La Charge Sinistre brute (*y compris tardifs*) s'élève à **61.71 %** des Cotisations en amélioration de près de 17 points par rapport à 2019.

Conscient de la fragilité de nos activités, dont la taille reste modeste et donc sensible à la survenance d'évènements majeurs, nous mettons ainsi un point d'honneur à l'optimisation de nos couvertures de réassurance. En parallèle un plan d'actions sur les partenariats a été initié afin d'apprécier au mieux leurs impacts sur les résultats de l'Union et prendre les mesures adéquates aux besoins.

Les Charges d'Exploitation

Elles représentent le coût des missions et de l'organisation dont est investie la structure du GAMEST au service et pour le compte des Mutuelles de l'Union. Charges et investissements répondent aux conditions nécessaires d'une gestion optimisée de la réassurance, de la solvabilité et de l'informatique de l'Union. Parmi ceux-ci, figure la mise en œuvre d'une Gouvernance opérationnelle ayant le pouvoir d'agir en représentation de l'ensemble, pour se conformer à l'évolution Réglementaire européenne, solution efficace et pérenne pour les activités de l'Union. Enfin, elles couvrent les dépenses liées à la gestion de la réassurance, de l'encadrement des Sociétés de l'Union et de la mutualisation des Services (Assurances de personnes, Sinistres corporels, Marketing, Comptabilité et Système d'informations, Commissariat aux comptes/audits et la gestion des sinistres Dommages aux biens/Auto pour les Mutuelles qui le souhaitent) qui leur sont destinés.



En 2020, le coût de fonctionnement de l'Union s'est élevé à **3 926 K€** et représente au global **5.36 %** de l'encaissement total (en baisse d'1 point par rapport à 2019). Des investissements, notamment en terme de ressources humaines, ont été validés sur 2020. Cependant, certains ont été reportés sur 2021 compte tenu du contexte sanitaire.

Dettes fournisseurs, à la clôture par échéance

RUBRIQUE	30 jours		60 jours		90 jours		120 jours	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Fournisseurs	265 762	312 283					10 611	189 260
TOTAL	265 762	312 283					10 611	189 260

Les Dettes fournisseurs à 120 jours comprennent exclusivement les soldes débiteurs des Mutuelles au 31/12/2020 qui, conformément à la Convention de réassurance liant le GAMEST et les Mutuelles, sont exigibles au 15 avril 2021.

II. - L'ACTIVITE FINANCIERE

2020 va rester dans les annales sur les marchés financiers. Marquée du sceau de la crise liée à la Covid-19, l'Exercice écoulé a tout connu : de l'euphorie initiale au flou le plus total à la fin du mois de février, illustré par un krach éclair jusqu'à la mi-mars, avant un redressement plus ou moins rapide ou marqué selon les places boursières et le type de titres, à la faveur des plans de soutien gouvernementaux et des politiques monétaires ultra-accommodantes des banques centrales.

Forte d'un encours de placement de **68 012 K€ (valeur de réalisation)**, la politique du GAMEST vise à optimiser la poche sécuritaire tout en maintenant les liquidités nécessaires à nos activités.

C'est dans ces conditions que nous avons réalisé un produit financier net comptable de **407 K€**, soit un rapport de rendement de **0.60 %**, conforme à l'objectif recherché.



III. - L'ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le GAMEST n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement sur l'exercice.

IV. - RESULTAT DE L'EXERCICE

L'évolution positive de l'encaissement **2020** repose principalement sur :

- Le développement complémentaire des Partenariats EURODOMMAGE et AMY MAM'S ;
- La mise en place de nouveaux partenariats (AOG-Depeyre)

Les résultats techniques se sont nettement améliorés sur l'Exercice 2020 du fait :

- D'un ratio S/P qui a gagné près de 17 points
- D'une reprise de PREC nette de plus d'1.3 M€
- De bonis nets de réassurance en augmentation de plus de 2.2M€ par rapport à 2019.

Les assureurs se sont également mobilisés pour protéger les personnes et les entreprises les plus impactées par le virus Covid-19. A ce titre, la FFA a contribué à hauteur de 200 M€ au Fonds de solidarité en mars 2020, opération réitérée courant mai pour le même montant.

Le GAMEST, membre de la FFA, a ainsi apporter son soutien et une charge exceptionnelle de 140 k€ a été comptabilisée en 2020.

L'Exercice **2020** permet ainsi :

- de servir une redistribution de **23 276 K€** en faveur des Mutuelles ;
- de dégager un résultat net de **529 K€** destiné au renforcement des fonds propres du GAMEST.

Le taux de distribution s'est élevé à 32 %, en forte amélioration par rapport à 2019 (22%). Il redevient en ligne avec les exercices précédents, et même s'il a bénéficié de la crise sanitaire, il démontre du bon fonctionnement de notre modèle.

Ces résultats doivent nous encourager à persévérer dans nos efforts pour améliorer l'efficacité de notre organisation, accentuer la maîtrise de nos engagements techniques, poursuivre notre stratégie de développements rentables et accentuer notre suivi des Courtiers grossistes au travers d'investissements en ressources.

En conclusion de l'Exercice **2020**, les Capitaux propres du GAMEST se confortent d'1.5 % à **30 196 614 €**.

Evolution du résultat des 5 dernières années (en €)

	2016	2017	2018	2019	2020
Capitaux Propres	23 073 628	25 909 617	29 306 682	29 749 761	30 196 614
dont Fonds d'Etablissement	18 842 000	21 561 000	24 320 000	24 320 000	24 320 000
Opérations et résultats de l'exercice					
Résultat technique	9 360	93 844	435 986	614 165	739 728
Résultat net	123 757	118 915	685 625	545 529	528 811
Résultat avant impôts	183 416	344 023	693 692	799 331	776 728
Impôts sur les bénéfices	59 659	225 108	8 067	253 802	247 917
Participation au résultat des Mutuelles membres de l'Union	19 615 520	17 764 137	16 250 565	13 291 804	23 276 070
Participation à la provision pour égalisation				-500 000	+500 000
% participation / encaissement	29%	28%	31%	22%	32%

V. - PERSPECTIVES

L'évolution de la législation et de la jurisprudence ont impacté structurellement notre activité, en augmentant la charge liée au respect des Obligations réglementaires. Des travaux de consolidation de nos structures se poursuivent pour renforcer notre capacité d'adaptation, notre qualité de service et notre maîtrise des risques.

Comme en 2019, 2020 a vu, à nouveau, le lancement d'importants projets liés au développement, avec la volonté de trouver de nouveaux relais de croissance (Partenariat, renouvellement des offres), et de diversifier nos activités.

En parallèle, les actions de sécurisation de notre rentabilité technique se poursuivent autour de la surveillance constante du portefeuille, notamment autour de l'offre Automobile.

En revanche, la poursuite de l'épidémie liée à la COVID-19 pourrait fortement impacter les perspectives de développement du fait d'un ralentissement du fonctionnement de l'Union et des relations commerciales difficiles dans un contexte de confinement.

A l'identique de 2020, il n'est pas insensé de penser que les Confinements partiels/régionaux, le Télétravail et les Couvre-feux pourraient maintenir un impact positif sur certains ratios techniques comme celui du risque automobile. En effet, moins de déplacements entraîne inévitablement moins de sinistres.

En revanche, le risque de sollicitations de la garantie Perte d'Exploitation suite aux arrêts récurrents ou dans le cadre d'une restriction des plages horaires d'ouverture des activités des entreprises et aux différents jugements des Tribunaux sur l'interprétation des clauses litigieuses des assureurs, pourraient avoir des conséquences futures difficilement chiffrables avec certitude.

Dans un tel contexte, il en ressort qu'un certain nombre de déclarations a été fait aux Services Sinistres des structures. A quelques exceptions près, elles ont toutes donné lieu à un refus d'indemnisation au motif que la Perte d'Exploitation devait être la conséquence d'un dommage matériel.

Ainsi, de tels dossiers sinistres ont/auraient plusieurs stades suite aux déclarations effectuées et/ou sollicitations reçues :

- Le stade d'un « Sans Suite » car la garantie n'est pas mobilisable ;
- A fait l'objet d'une assignation en retenant une provision à 50 % du montant de la réclamation en respectant le principe d'une probabilité de 50 % d'être condamné.



Le raisonnement qui est retenu pour l'évaluation raisonnable du risque d'indemnisation a été le suivant :

- Compte-tenu de la situation particulière, de l'impact médiatique autour de la position des assureurs et du risque d'interprétation plausible par les Tribunaux de la rédaction de la garantie Perte d'exploitation actuelle, nous avons souhaité avoir une approche ni trop pessimiste, ni trop optimiste d'une telle situation ;
- Nous considérons, dès lors qu'une assignation est/sera officielle, que l'interprétation de la garantie peut nous exposer à un risque de condamnation à 50 %, après un jugement sur le fond devant une Cour d'Appel à notre initiative ;

Nonobstant et à titre subsidiaire en cas de décisions malheureusement défavorables de la Cour d'Appel pour les Mutuelles, le GAMEST n'hésitera pas à faire appel en garantie les réassureurs. En effet, nous considérons qu'ils doivent suivre le sort des Cédantes car la rédaction des Traités laisse également une certaine interprétation dans une telle situation.

VI. - RISQUES

Un Audit interne a eu lieu en 2020, notamment dans les domaines de la Qualité des Données, des procédures liées au Plan de Continuité d'Activité, de la réassurance et du suivi des recommandations.

De même, un Contrôle Interne de la souscription a été effectué au sein de chaque Cédante du GAMEST ayant conduit à un plan de recommandations qui sera mis en place en 2021.

VII. - EVENEMENTS POST-CLOTURE

Il convient de noter qu'aucun événement susceptible de modifier les Comptes arrêtés par le Conseil d'Administration n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

VIII. - CONCLUSION

En conclusion, 2020 fut une nouvelle année vouée à la poursuite de la construction d'une meilleure organisation, telle que définie dans notre Stratégie.

Malgré un Exercice impacté par un contexte sanitaire sans précédent, le développement du Chiffre d'Affaires s'est poursuivi entraînant des résultats enregistrés très encourageants. Néanmoins, les efforts et les investissements devront être poursuivis en 2021 afin de passer un cap supplémentaire dans la mise en place d'une organisation plus efficiente, permettant d'assurer une professionnalisation et une solidité financière accrue au service de nos Cédantes et de leurs sociétaires. C'est tout le sens du projet GAMEST EXCELLENCE initié depuis septembre 2018.

Fait à Colmar, le 01 avril 2021

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



COMPTE DE RESULTAT (en €)
au 31 DECEMBRE 2020

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
Primes acquises					
Primes émises	+	72 488 679	37 872 346	34 616 334	31 255 622
Variation des primes acquises non émises	+	284 000		284 000	273 880
Prime à annuler	+	-285 350		-285 350	-172 200
Variation des primes non acquises	+	-572 357	232 727	-805 084	-744 046
Variation provisions pour Risques en cours	+	1 322 746	8 835	1 313 911	-1 097 241
	+	73 237 718	38 113 908	35 123 810	29 516 015
Produit des Placements alloués	+	231 298		231 298	234 786
Autres Produits techniques	+	75 480		75 480	79 903
Charges des sinistres					
Prestations et frais payés	-	34 570 828	15 639 455	18 931 373	18 080 709
Variation des Provisions SAP	-	801 415	354 525	446 890	4 340 439
	-	35 372 242	15 993 980	19 378 262	22 421 148
Participation aux résultats					
Participation aux bénéfices du Résultat	-	23 276 070		23 276 070	13 291 804
Frais d'acquisition et d'administration					
Frais d'acquisition	-	318 765		318 765	353 530
Frais d'administration	-	360 329		360 329	373 061
Commissions reçues des réassureurs	+		10 555 636	10 555 636	8 071 204
	-	679 093	10 555 636	9 876 543	7 344 613
Autres charges techniques	-	1 392 606		1 392 606	1 357 774
Variation des autres provisions techniques	-	520 464		520 464	-509 574
Résultat technique de l'assurance non-Vie	+	12 304 020	11 564 292	739 728	614 165



COMPTE DE RESULTAT (en €)
au 31 DECEMBRE 2020

COMPTE NON TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

		Opérations 2020	Opérations 2019
Résultat technique de l'assurance Non-Vie	+	739 728	614 165
Produits non techniques	+		
Produits de placements			
Revenu des Placements	+	628 678	714 787
Reprise Provisions pour dépréciation durable	+	46 974	110 628
Profits provenant de la réalisation des Placements	+	16 139	160 242
	+	691 791	985 657
Charges des Placements			
Dotation pour dépréciation durable	-	104 437	363 024
Amortissements des Immeubles	-	34 411	34 411
Perte / Réalisations	-	155	3 918
Intérêts	-	18 411	13 475
Frais de Gestion	-	57 864	80 868
Dotations amort. des diff./prix remboursement	-	69 034	74 600
	-	284 311	570 296
Produits des placements transférés	-	231 298	234 786
Produit exceptionnel	+	0	11 077
Charge exceptionnelle	-	139 181	6 486
Impôts sur bénéfice	-	247 917	253 802
Résultat de l'exercice	+	528 811	545 529

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en €)

ACTIF	EXERCICE 2020			2019
	Montant brut	Amortissement et provisions pour dépréciation	Montant Net	Montant Net
ACTIFS INCORPORELS	329 355	322 722	6 632	16 189
PLACEMENTS				
Immeuble d'exploitation	986 969	366 969	620 000	620 000
Immeuble hors exploitation	223 000	21 908	201 092	207 046
Actions et titres cotés	6 056 435	537 812	5 518 623	5 576 086
Actions et autres parts d'autres O.P.C.V.M				
Comptes à terme – Livrets	48 209 800		48 209 800	38 783 168
Placements dans des entreprises liées	496 500		496 500	496 500
Obligations et autres Revenus fixes	11 607 450		11 607 450	15 547 250
	67 580 154	926 689	66 653 465	61 230 050
PARTS DES REASSUREURS DANS PROV. TECHN.				
Provisions pour primes non acquises	1 403 601		1 403 601	1 636 328
Provisions pour sinistres	62 401 014		62 401 014	62 046 489
Provisions pour Risques en cours	1 408 855		1 408 855	1 417 690
	65 213 470		65 213 470	65 100 507
CREANCES				
Créances nées d'opérations d'assurances acceptées	796 780		796 780	512 780
CC des Cessionnaires débiteurs	1 329 152		1 329 152	1 649 575
CC Cédants débiteurs	7 972 092		7 972 092	11 650 087
Autres créances : Etat, Org. Séc. Soc. et Collectivités	7 332		7 332	
Débiteurs Divers	443 060		443 060	528 216
	10 548 417		10 548 417	14 340 658
AUTRES ACTIFS				
Autres immobilisations financières	3 685		3 685	3 685
Actifs corporels d'exploitation	325 629	222 843	102 786	112 240
Banque	5 677 975		5 677 975	926 624
	6 007 289	222 843	5 784 445	1 042 550
COMPTES DE REGULARISATION				
Coupons courus non échus	200 701		200 701	223 595
Autres comptes	118 596		118 596	145 096
Provision Frais Gestion sin. Ch. Cédantes	2 758 200		2 758 200	2 283 292
Différence s/prix de rembours. à percevoir	37 257		37 257	21 118
	3 114 754		3 114 754	2 673 102
TOTAL GENERAL	152 793 438	1 472 254	151 321 183	144 403 055

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en €)

P A S S I F	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
CAPITAUX PROPRES		
Fond d'Etablissement Constitué	24 320 000	24 320 000
<i>Dont Certificats Mutualistes</i>	<i>7 005 000</i>	<i>7 005 000</i>
Réserve de capitalisation		
Réserve pour éventualités diverses	5 347 802	4 884 232
Résultat de l'exercice	528 811	545 529
	30 196 614	29 749 761
PROVISIONS TECHNIQUES		
Provisions pour primes non acquises	7 845 586	7 273 228
Provisions pour sinistres	89 939 117	89 137 703
Provisions pour frais Gestion Sinistre	2 758 200	2 283 292
Provisions pour Risques en cours	1 588 653	2 911 399
Provisions pour Risques croissants	630 690	610 226
Provisions pour égalisation	1 400 000	900 000
	104 162 246	103 115 848
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	90 958	80 867
DEPOT RECU DES REASSUREURS	1 869 511	23 143
AUTRES DETTES		
Dettes nées d'opérations d'assurance	707 540	422 190
CC Cessionnaires créditeurs	7 607 447	4 509 941
C.C. cédantes	189 260	10 611
Dettes auprès des Ets de crédit	5 000 000	5 000 000
Autres dettes : Personnel	245 843	122 951
Etats, Organismes Séc. Soc. et Collectivités	225 038	324 847
Créanciers divers	598 503	509 266
	14 573 632	10 899 807
COMPTES DE REGULARISATION		
Amortissements différences s/ prix de remboursement	43 532	192 943
Commissions reçues d'avance des Réassureurs	384 690	340 686
	428 222	533 629
TOTAL GENERAL	151 321 183	144 403 055
ENGAGEMENT HORS BILAN		



VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES REASSUREURS	63 250 581	44 564 448
VALEURS DONNEES EN NANTISSEMENT PRET DE TITRES	6 218 677	
VALEURS RECUES AU TITRE DU PRET DE TITRES	5 000 000	



**VALEURS MOBILIERES DETENUES EN FRANCE ET
ADMISES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES**
Valeurs estimées conformément aux dispositions de l'Article R 343-10 et R 343-9

RECAPITULATIF DES PLACEMENTS GAMEST AU 31/12/2020

212 IMMEUBLE DE PLACEMENT

NBRE	CODE	DESIGNATION DES VALEURS	VALEUR INSCRITE AU BILAN			VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2020 (y compris CCNE)
			VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS / DEPRECIATION	VALEUR NETTE	
		Appartement DIJON	223 000	21 908	201 092	220 000
TOTAL IMMEUBLE D'EXPLOITATION			223 000	21 908	201 092	220 000

219 IMMEUBLE D'EXPLOITATION

NBRE	CODE	DESIGNATION DES VALEURS	VALEUR INSCRITE AU BILAN			VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2020 (y compris CCNE)
			VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS / DEPRECIATION	VALEUR NETTE	
		Immeuble Rue Gambetta COLMAR	986 969	366 969	620 000	620 000
TOTAL IMMEUBLE D'EXPLOITATION			986 969	366 969	620 000	620 000

230 ACTIONS ET TITRES ASSIMILES

NBRE	CODE	DESIGNATION DES VALEURS	VALEUR INSCRITE AU BILAN			VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2020 (y compris CCNE)
			VALEUR BRUTE	PROVISION POUR DEPRECIATION	VALEUR NETTE	
809	FR0000125007	SAINT GOBAIN	51 704	21 367	30 338	30 338
4 162	GB0005405286	HSBC HOLDINGS	58 268	40 734	17 534	17 534
1 180	FR0010109165	Oddo Proactif Europe part A	227 634	-	227 634	233 430
51	FR0010277285	EXANE PLEIADE	572 666	-	572 666	647 402
3 663	LU0284394151	DNCA INVEST EUROSE 1 CAP.4DEC	622 321	-	622 321	629 066
43	LU0616900691	EXANE FDS 2 EX. CRISTAL	523 092	-	523 092	551 781
63	FR0011052844	CPR EUROLAND PREM.I FCP 3DEC	744 823	-	744 823	771 063
178 873	FR0000165912	CREDIT LYONNAIS TMO DEC86 TSDI	180 036	37 274	142 761	143 098
5	FR0011801596	RALLYE 4,%14-020421	516 250	455 220	61 030	61 030
41	FR0000939902	CANDRIAM OBLI-INTER S 3DEC SI.	929 086	-	929 086	953 015
1 517	FR000719180001	ELYSEES PIERRE	860 220	-	860 220	1 176 434
2 472	SCPI-1	PFO2	404 014	-	404 014	443 328
1 538	SCPI-2	RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	366 321	-	366 321	430 179
TOTAL ACTIONS ET TITRES COTES			6 056 434	554 595	5 501 839	6 087 697

230200 MONETAIRE

NBRE	CODE	DESIGNATION DES VALEURS	VALEUR INSCRITE AU BILAN			VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2020 (y compris CCNE)
			VALEUR BRUTE	PROVISION POUR DEPRECIATION	VALEUR NETTE	
TOTAL FONDS EN DEPOTS			-	-	-	-

233200 FONDS EN DEPOT

NBRE	CODE	DESIGNATION DES VALEURS	VALEUR INSCRITE AU BILAN			VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2020 (y compris CCNE)
			VALEUR BRUTE	PROVISION POUR DEPRECIATION	VALEUR NETTE	
		Livret Associat® Insti	16 163 803	-	16 163 803	16 163 803
		CAT PROGRESSIF 3 ANS	620 000	-	620 000	620 023
		Livret Asso Plus	3 980 353	-	3 980 353	3 980 353
		Livret Association	1 865 644	-	1 865 644	1 865 644
		CAT PULSE 2020	10 000 000	-	10 000 000	10 023 733
		CAT ESSI	10 580 000	-	10 580 000	10 596 336
		CAT BPBFC / PRÊT TITRES	5 000 000	-	5 000 000	5 003 575
TOTAL FONDS EN DEPOTS			48 209 800	-	48 209 800	48 253 468



VALEURS MOBILIERES DETENUES EN FRANCE ET ADMISES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Valeurs estimées conformément aux dispositions de l'Article R 343-10 et R 343-9

250500 PARTICIPATION DANS ENTREPRISE

NBRE	CODE	DESIGNATION DES VALEURS	VALEUR INSCRITE AU BILAN			VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2020 (y compris CCNE)
			VALEUR BRUTE	PROVISION POUR DEPRECIATION	VALEUR NETTE	
4 975		PARTS GIE GIGAM	496 500	-	496 500	496 500
TOTAL ACTIONS ET TITRES NON COTES			496 500	-	496 500	496 500
SOUS TOTAL R 343-10			55 749 704	921 564	54 828 140	55 457 665

231000 OBLIGATIONS

NBRE	CODE	DESIGNATION DES VALEURS	VALEUR INSCRITE AU BILAN			VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2020 (y compris CCNE)
			VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	
1 500 000	FR0012395689	CREDIT AGRICOLE 3% 020225	1 500 000	-	1 500 000	1 642 650
300 000	FR0012620367	CREDIT AGRICOLE 2,70%15-140425	300 000	-	300 000	327 000
600 000	FR0010969410	URW 2,875%18-PERP	181 400	-	181 400	195 753
500 000	FR0010905158	FINANC APSYS 5,5%18-141123	101 900	130	101 770	100 784
250 000	FR0011439900	CFCM TSR 4,25%14-26	550 000	4 370	545 630	578 678
500 000	FR0013030129	CREDIT AGRICOLE TAUX FIXE 3%	500 000	-	500 000	555 050
500	FR0013079910	SG ISSUER 4,55%16-100121 EMTN	500 000	-	500 000	539 366
20	FR0013176252	SGIS 2,30%16-301222 EMTN INX	2 000 000	-	2 000 000	2 078 126
10	FR0013173028	CMA 3,25%16-010626 EMTN	1 023 500	10 740	1 012 760	1 160 566
500	XS0972523947	JC DECAUX 1%16-010623 STAND AL	295 500	- 838	296 338	308 591
400	XS1190632999	BNP PARIBAS 2,375%15-170225	401 800	864	400 936	434 764
400	XS1470601656	BNP PARIBAS 2,25%16-0127	384 600	- 5 985	390 585	444 692
200 000	FR0010804500	ORANO 4,875%09-230924 EMTN	213 700	5 257	208 443	231 459
1 000 000	FR0109780876	CDN BMT 0,00% 02112021	970 000	- 21 803	991 803	993 000
500	FR0013183571	TEREOS FIN 4,125%16-160623	481 750	- 8 632	490 382	466 171
200 000	FR0013406303	SGIS 2,1%19-100124 EMTN INDEX	200 000	-	200 000	204 095
400 000	XS1501166869	TOTAL TV16-PERP	455 800	-	455 800	453 715
4	FR0011401751	EDF TV13-PERPETUEL EMTN	458 400	-	458 400	478 240
2	FR0013331949	LA POSTE TV18-PERP	209 700	-	209 700	220 735
4	FR0013365640	GROUPAMA 3,375%18-240928	442 600	- 5 389	437 211	455 185
4	FR0013336534	CNP ASSURANCES 4,75%18-PERP	436 800	-	436 800	465 357
TOTAL OBLIGATIONS COTEES			11 607 450	- 10 508	11 617 958	12 333 976
SOUS TOTAL R 343-9			11 607 450	- 10 508	11 617 958	12 333 976

RECAPITULATIF DES VALEURS MOBILIERES ET TITRES

DESIGNATION DES VALEURS	PRIX D'ACHAT	CORRECTIONS DE VALEUR/ PROV DEPRECIATION	ESTIMATION D'INVENTAIRE NETTE AU BILAN	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2020 (y compris CCNE)
212 000 IMMEUBLE DE PLACEMENT	223 000	21 908	201 092	220 000
219 000 IMMEUBLE D'EXPLOITATION	986 969	366 969	620 000	620 000
230 000 ACTIONS	6 056 434	554 595	5 501 839	6 087 697
230 200 MONETAIRES	-	-	-	-
233 200 FONDS EN DEPOT	48 209 800	-	48 209 800	48 253 468
250 500 PARTICIPATION DANS ENTREPRISE LIEE	496 500	-	496 500	496 500
231 000 OBLIGATIONS COTEES	11 607 450	- 10 508	11 617 958	12 333 976
TOTAL PLACEMENTS	67 580 154	932 964	66 647 190	68 011 641

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2020

I – POINT SPECIFIQUE COVID 19

L'actuelle crise sanitaire a fortement impacté l'activité du GAMEST et des sociétés adhérentes et le Plan de Continuité d'Activité a été déclenché le 17 mars 2020.

Ainsi, en application du Décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 visant à mettre en place un confinement rigoureux de la Population française, le GAMEST a mis tout en œuvre afin de garantir la sécurité de son Personnel, tout en assurant, dans les meilleures conditions possibles, la continuité de son activité.

L'objectif prioritaire, défini par le GAMEST et les Mutuelles, a été le maintien des activités au travers de la mise en œuvre du télétravail pour l'ensemble des Collaborateurs. Pour se faire les étapes ont été les suivantes :

- Mise en place de VPN pour permettre aux salariés de se connecter aux serveurs de l'Union ;
- Mise à disposition de PC portables lorsque cela était possible, ou de PC fixes professionnels afin de permettre à chaque salarié de se connecter depuis son domicile. De plus, dans certains cas, les salariés ont été autorisés à utiliser leurs PCs personnel pour se connecter ;
- Mise en place d'un dispositif de double authentifications sur les connexions Office 365, afin de renforcer la sécurité de nos systèmes d'informations amoindrie par cette nouvelle organisation du travail ;
- Mise en place d'un renvoi des appels arrivants au Call Center vers les lignes privées des Collaborateurs afin de garantir un canal de communication fiable entre nos sociétaires et les employés de l'Union. Le Call Center de l'Union est ouvert tous les jours hors week-end et jours fériés de 8h à midi pour le service DAB et de 13h à 17h pour le service protection juridique et de 8h à 17h pour les services corporel et assurance de personne.

Concernant l'activité des services sinistres, le GAMEST a conservé sa pleine capacité à gérer les sinistres de ses sociétaires.

Le déclenchement du Plan de Continuité d'Activité a également abouti à la mise en place d'un suivi régulier et fréquent des indicateurs techniques de fonctionnement. A ce titre, les Responsables d'équipes ainsi que la Direction de l'Union, s'assurent de la bonne continuité des activités via le suivi des divers indicateurs de fonctionnement utilisés habituellement dans des conditions normales. Ces indicateurs ou groupes d'indicateurs sont les suivants :

- Le suivi des objectifs de production : Ce groupe d'indicateurs consiste en un tableau recensant les données souscription suivantes (affaires nouvelles en montant, résiliations en montant, valeur portefeuille (hors CP), Complément de prime, part de la branche sur le volume total, commissions versées et ratio S/P sur encaissement) ;
- Le délai de traitement des déclarations : Cet indicateur correspond au temps (en jours) entre la réception de la déclaration sinistre et l'ouverture informatique du dossier sinistre.
- Le délai de gestion des sinistres : Cet indicateur correspond au temps (en jours) entre l'ouverture informatique du dossier sinistre et l'envoi de la réponse au sociétaire.
- L'état du stock de pièces sinistre à traiter : Cet indicateur correspond au volume (en nombre de pièces) de pièces sinistres à traiter.
- Le volume de déclaration sinistre reçues : Cet indicateur correspond au nombre de déclarations sinistre reçues sur une période donnée.
- Le volume d'E-mails entrant reçus : Cet indicateur correspond au nombre d'E-mails entrant reçus sur une période donnée.
- Le volume d'appels téléphoniques entrant reçus : Cet indicateur correspond au nombre d'appels téléphonique entrant reçus sur une période donnée.

Enfin, des réunions de Service et des rapports d'activités sont réalisés de façon hebdomadaire afin de permettre un bon suivi du fonctionnement de l'Union par la Direction générale.

L'épidémie liée à la COVID-19 a également fortement impactée les perspectives de développement du fait d'un ralentissement du fonctionnement de l'Union et des relations commerciales difficiles dans un contexte de confinement.

En outre, il n'est pas insensé de penser que les Confinements généraux, partiels et régionaux, le Télétravail et les Couvre-feux pourraient maintenir un impact positif sur certains ratios techniques comme celui du risque automobile. En effet, moins de déplacements entraîne inévitablement moins de sinistres.

En revanche, le risque de sollicitations de la garantie Perte d'Exploitation suite aux arrêts récurrents ou dans le cadre d'une restriction des plages horaires d'ouverture des activités des entreprises et aux différents jugements des Tribunaux sur l'interprétation des clauses litigieuses des assureurs, pourraient avoir des conséquences futures difficilement chiffrables avec certitude.

Dans un tel contexte, il en ressort qu'un certain nombre de déclarations a été fait aux Services Sinistres des structures. A quelques exceptions près, elles ont toutes donné lieu à un refus d'indemnisation au motif que la Perte d'Exploitation devait être la conséquence d'un dommage matériel.

Ainsi, de tels dossiers sinistres ont/auraient plusieurs stades suite aux déclarations effectuées et/ou sollicitations reçues :

- Le stade d'un « Sans Suite » car la garantie n'est pas mobilisable ;
- A fait l'objet d'une assignation en retenant une provision à 50 % du montant de la réclamation en respectant le principe d'une probabilité de 50 % d'être condamné.

Le raisonnement qui est retenu pour l'évaluation raisonnable du risque d'indemnisation a été le suivant :

- Compte-tenu de la situation particulière, de l'impact médiatique autour de la position des assureurs et du risque d'interprétation plausible par les Tribunaux de la rédaction de la garantie Perte d'exploitation actuelle, nous avons souhaité avoir une approche ni trop pessimiste, ni trop optimiste d'une telle situation ;
- Nous considérons, dès lors qu'une assignation est/sera officielle, que l'interprétation de la garantie peut nous exposer à un risque de condamnation à 50 %, après un jugement sur le fond devant une Cour d'Appel à notre initiative ;

Nonobstant et à titre subsidiaire en cas de décisions malheureusement défavorables de la Cour d'Appel pour les Mutuelles, le GAMEST n'hésitera pas à faire appel en garantie les réassureurs. En effet, nous considérons qu'ils doivent suivre le sort des Cédantes car la rédaction des Traités laisse également une certaine interprétation dans une telle situation.

Au 31/12/2020, ces sinistres représentent une charge de plus d'1.6 M€.

Enfin les charges de gestion du GAMEST ont été impactées en effet, malgré quelques sur-dépenses liées à la mise en œuvre des mesures sanitaires et de notre participation au fonds de solidarité, le constat général est la significative baisse du niveau de chargement et notamment vis-à-vis du budget. En effet une économie significative (-22%) a été réalisée résultant cependant principalement du décalage des projets dans le temps.

II- FAITS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, les faits suivants ont concouru à l'évolution des activités et de l'organisation du GAMEST :

- Gouvernance
 - o Evolution de la gouvernance :
 - Poursuite du projet « GAMEST Excellence», un programme de transformation dynamique afin de préparer notre organisation à face aux futurs challenges assurantiels, autour d'une ambition forte : atteindre l'Excellence vis-à-vis des clients, des équipes, des partenaires.
- Mise en place de Partenariats
 - o Poursuite de la mise en production de Partenariats sur des niches (Auto connectée)
- Métier
 - o Poursuite des travaux sur une nouvelle GED pour gagner en productivité/agilité
 - o Mise en place de la digitalisation pour la gestion des sinistres de masse
- Conformité
 - o Travaux de mise en conformité avec les nouvelles réglementations et dispositifs réglementaires
 - Déploiement d'un dispositif de pré contrôle automatique des données informatisées des Courtiers Délégués afin de vérifier les souscriptions et les règlements sinistres.
 - o Monitoring des courtiers :
 - Ouverture des travaux sur le monitoring des courtiers délégués
 - Réalisation d'audit auprès des délégués sinistres

III - INFORMATIONS SUR LES METHODES

Les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées aux postes du Bilan, du Compte de résultat et de l'Annexe sont, sauf indication contraire, celles préconisées par le Code des Assurances et par le Règlement ANC n°2015-11 et, à défaut, celles du Plan Comptable Général.

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- continuité d'exploitation.

1. – Actifs incorporels

Ce poste comprend :

- les logiciels qui font l'objet d'un amortissement annuel d'un tiers.

2. – Immobilisations corporelles

Les Actifs Corporels d'Exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode « linéaire » selon les durées suivantes correspondant aux durées d'utilisation des immobilisations :

- agencement, aménagements, installations : 10 ans
- matériel informatique : 3 ans
- mobilier ou matériel de bureau : 4 à 10 ans.

3. – Placements immobiliers

Les immeubles sont inscrits à leur « Valeur d'Achat ».

Le GAMEST a tenu compte des nouvelles Règles comptables applicables à compter du 1^{er} janvier 2005 en application du Règlement C.R.C. N° 2004-06. En ce qui concerne les immeubles, l'approche par composants introduite par le Règlement C.R.C. 2002-10 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs, a été appliquée de la façon ci-dessous.

Les immeubles ont été décomposés comme suit :

Immeuble COLMAR

Composant	Pourcentage	Durée d'amortissement
Terrain	24%	-
Structure	64.22%	50 ans
Electricité	3.19%	25 ans
Menuiseries extérieures	4.10%	25 ans
Chauffage	2.44%	15 ans
Ravalement	2.05%	15 ans

Appartement DIJON

Composant	Pourcentage	Durée d'amortissement
Terrain	10%	-
Gros œuvre	58.50%	50 ans
Clos et couverts	9%	25 ans
Installations techniques	13.50%	25 ans
Agencement secondaire	9%	15 ans

Le GAMEST avait comptabilisé en 2019 une dotation pour dépréciation à hauteur de 185 267 €, compte tenu de la valeur de réalisation de l'immeuble de Colmar au 31/12/2020, cette provision a été reprise à hauteur de 28 457 € en 2020.

4. – Placements financiers

Les Placements sont enregistrés à leur prix d'acquisition.

- Pour les Titres obligataires non perpétuelles, la différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. Sur ces titres, une provision pour dépréciation serait constituée, si le débiteur ne serait pas en mesure de respecter ses engagements. En fin d'exercice, la valeur de réalisation correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire.
- Pour les Actions, OPCVM et obligations perpétuelles en situation de moins-value durable, une provision pour dépréciation durable est constituée par rapport à la valeur de réalisation. Avant 2020, la moins value était provisionnée à 100% dès qu'elle était constatée au 31/12. A compter de 2020, la moins value n'est matérialisée que si elle revête d'un caractère durable à savoir qu'elle représente une perte potentielle de plus de 20% sur une période de 6 mois.

Ce changement de méthode est conforme au code des Assurances

A la clôture de l'exercice **2020**, le GAMEST a doté la provision pour dépréciation des Actifs en actions de 57 463 € supplémentaires. De ce fait, cette provision s'élève à 537 812 € au 31.12.2020.

5. – Investissement informatique

L'Union de Réassurance, en 2007, a fait apport à un Groupement d'Intérêt Economique (GIGAM) ses logiciels informatiques développés pour son compte et acquis par ses soins.

Le GAMEST est depuis adhérent du GIE GIGAM et bénéficiaire, à ce titre, de la mise à disposition des versions actualisées desdits logiciels.

6. – Frais d'acquisition et d'administration

Les frais d'acquisition enregistrés au 31.12.2020 représentent les charges de souscription des services Assurance de Personnes et Protection Juridique ainsi que les charges liées à l'informatique du Groupe pris en charge intégralement par le GAMEST depuis 2015.

7. – Provision pour primes non-acquises, risques en cours et risques croissants

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elle est calculée au prorata temporis.

Une provision pour risques en cours est susceptible d'être constituée. Elle est destinée à couvrir, pour les primes payables d'avance, la charge des sinistres et frais pour la période qui s'écoule entre la date d'inventaire et l'échéance de la prime, pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

Depuis 2015, l'assiette de calcul de la PREC comprend également l'ensemble des primes pour lesquelles l'Union est engagée à la clôture de l'exercice, y compris celles liées aux contrats à tacite reconduction que l'Union n'a plus la possibilité de résilier au 1^{er} janvier N+1.



Cette provision brute représente au 31/12/2020 : 1 588 653 €

La provision pour risques croissants constituée en 2015 suite à l'adhésion de La Bressane dont le portefeuille comprend des risques croissants, se définit comme la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

8. – Provisions pour sinistres à payer

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

Les prévisions de recours sont estimées en fonction du degré de recouvrabilité.

Une provision de gestion est destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens. Cette provision tient compte des coûts internes du Groupe.

Les modalités de provisionnement relatives à l'assurance automobile ont été revues conformément aux dispositions de l'article R 331-26 du CA et les montants obtenus ont été comparés selon différentes méthodes en vue d'opérer une différenciation selon la nature des prestations.

Par ailleurs, les paramètres de calcul des provisions de maintien en arrêt de travail ont été revus conformément aux dispositions de l'article A 331-22 du CA.

L'évaluation de la provision pour sinistres tardifs a été revue en 2019 et 2020.

Sur 2019, la modification portait sur l'historique retenu comme base de calcul à savoir 5 ans.

En 2020, des triangles de charges, lorsqu'ils sont suffisants, sont utilisés pour l'évaluation de la provision sur les partenariats spécifiques.

Il est à noter que ces provisions comprennent l'évaluation des sinistres Perte d'exploitation enregistrées dans le cadre de la crise sanitaire actuelle. Cette évaluation n'a été réalisée que sur les sinistres pour lesquels nous avons été assignés, les autres sinistres ayant fait l'objet de notre part d'un refus de garantie.

En outre une provision spécifique pour sinistres tardifs a été enregistrée sur le cas particulier du partenariat « Best Hôtel », sociétariat fortement impacté même si la fermeture administrative ne vise aujourd'hui que la partie restauration.

Au 31/12/2020, la charge liée aux garanties Perte d'Exploitation relatives aux fermetures administratives représente 1.6 M€.

9. – Provisions pour frais de gestion sinistre

La provision pour frais de gestion des sinistres à payer continue d'être constituée dans les provisions techniques au passif du Bilan et à l'actif du Compte de régularisation pour un montant de **2 758 200 €**.

La provision pour frais de gestion des sinistres est calculée sur la base des indemnités et frais provisionnés de même que sur le montant des recours à percevoir.

Le taux de chargement appliqué est celui constaté par chaque cédante au cours de l'exercice et intègre également celui constaté dans les comptes du GAMEST.

Les sinistres individuels dont la provision (indemnités + recours) est supérieure à 1 000 000 € sont écrêtés au-delà de ce montant pour le calcul. De même, les compensations de l'Etat relatives au dispositif GRL sont exclues de la base de calcul.

10. – Provisions pour égalisation

Cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques Catastrophes Naturelles et Tempête.

La provision pour égalisation s'établit au 31.12.2020 à 1 400 000 €. Une dotation de 500 000 € a été opérée sur 2020 compte tenu de la faible sinistralité sur ce type de risque sur l'année.

IV – INFORMATIONS SUR LE BILAN (Chiffres en euros)

A) A C T I F

1. – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

RUBRIQUE	AU 31.12.2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	AU 31.12.2020
VALEURS BRUTES				
Logiciels	326 066			326 066
Autres actifs incorporels	3 289			3 289
TOTAL	329 355			329 355

2. – PLACEMENTS IMMOBILIERS

RUBRIQUE	AU 31.12.2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	AU 31.12.2020
VALEURS BRUTES				
Constructions	992 719			992 719
terrains	217 250			217 250
TOTAL	1 209 969			1 209 969

3. – AUTRES PLACEMENTS

RUBRIQUE	AU 31.12.2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	AU 31.12.2020
VALEURS BRUTES				
Parts de SCPI	1 630 555			1 630 555
Actions cotées	4 425 880			4 425 880
Actions et parts autres O.P.C.V.M.				
Comptes à terme	38 783 168	33 094 665	23 668 033	48 209 800
Placements dans entreprise liée	496 500			496 500
Obligations cotées	15 547 250	1 128 800	5 068 600	11 607 450
TOTAL	60 883 353	34 223 465	28 736 633	66 370 185

4. – PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF

RUBRIQUE	AU 31.12.2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	AU 31.12.2020
Provision pour dépréciation des immeubles	185 267		28 457	156 810
PDD	480 349	104 437	46 974	537 812
TOTAL	665 616	104 437	75 431	694 622

5. – ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

RUBRIQUE	AU 31.12.2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	AU 31.12.2020
VALEURS BRUTES				
Matériel informatique	81 679	17 464		99 143
Matériel de transport	-			-
Mobilier Matériel Colmar - Mulhouse - Lons	150 074			150 074
Agenc. Aménag. Colmar - Mulhouse - Lons	76 412			76 412
TOTAL	308 165	17 464	-	325 629

6. – AMORTISSEMENTS

RUBRIQUE	AU 31.12.2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	AU 31.12.2020
Logiciels	313 166	9 556		322 722
Immobilier	197 656	34 411		232 067
Matériel informatique	66 777	12 181		78 958
Mobilier Matériel Colmar - Mulhouse	109 370	9 692		119 062
Agenc. Aménag. Colmar - Mulhouse	19 778	5 045		24 823
Matériel de transport				
TOTAL	706 747	70 885		777 632

7. – PROVISIONS TECHNIQUES DES REASSUREURS

RUBRIQUE	AU 31.12.2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	AU 31.12.2020
Part dans PNA	1 636 328		232 727	1 403 601
Part dans les SAP	62 046 489	354 525		62 401 014
Part dans Provision pour Risques en cours	1 417 690		8 835	1 408 855
TOTAL	65 100 507	354 525	241 562	65 213 470

8. – CREANCES

RUBRIQUE	AU 31.12.2019	AU 31.12.2020	JUSQU'A 1 AN	DE 1 à 5 ANS
Créances nées d'opérations d'assurance	512 780	796 780	796 780	-
C.C. des Cessionnaires	1 649 575	1 329 152	1 329 152	-
C.C. des Cédantes	11 650 087	7 972 092	7 972 092	-
Etat organismes S.S.		7 332	7 332	-
Débiteurs divers	528 216	443 060	443 060	-
TOTAL	14 340 658	10 548 417	10 548 417	-



9. – COMPTE DE REGULARISATION ACTIF

RUBRIQUE	AU 31.12.2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	AU 31.12.2020
Coupons courus non échus	223 595	200 701	223 595	200 701
Provisions frais de gestion de sinistre	2 283 292	474 908		2 758 200
Différence s/prix remb. à percevoir	21 118	16 139		37 257
Autres comptes (GCA)	89 732		13 128	76 604
Charges constat. d'avance	55 364	41 991	55 364	41 991
TOTAL	2 673 102	733 739	292 087	3 114 754

B) P A S S I F

1. – CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUE	AU 31.12.2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	AU 31.12.2020
Fonds d'établissement (y compris Certificats Mutualistes)	24 320 000			24 320 000
Réserve pour éventualités diverses	4 884 232	463 570		5 347 802
Résultat de l'exercice	545 529	528 811	545 529	528 811
TOTAL	29 749 761	992 381	545 529	30 196 614

2. – PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

RUBRIQUE	AU 31.12.2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	AU 31.12.2020
Provisions pour primes non acquises	7 273 228	7 845 586	7 273 228	7 845 586
Provisions pour sinistres à payer	95 448 123	1 332 596		96 780 720
Prévision de recours à encaisser	-6 310 421	-531 182		- 6 841 602
Provisions pour frais gestion Sinistre	2 283 292	474 908		2 758 200
Provisions pour Risques en cours	2 911 399		1 322 746	1 588 653
Provisions pour risques croissants	610 226	20 464		630 690
Provisions pour égalisation	900 000	500 000		1 400 000
TOTAL	103 115 848	9 642 372	8 595 974	104 162 246

Les provisions pour sinistres à payer tiennent également d' **un boni brut de 10 860 897 €**. En net de réassurance, le boni représente 4 932 210 k€.



3. – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

RUBRIQUE	AU 31.12.2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	AU 31.12.2020
Provisions pour IFC	44 114	3 130		47 244
Provisions médailles travail	36 753	6 961		43 714
TOTAL	80 867	10 091		90 958

4. – ETAT DES DETTES

RUBRIQUE	AU 31.12.2019	AU 31.12.2020	JUSQU'A 1 AN	DE 1 à 5 ANS
Dettes nées d'opérat. d'assurance	422 190	707 540	707 540	–
C.C. des Cessionnaires	4 509 941	7 607 447	7 607 447	–
C.C. des Cédantes	10 611	189 260	189 260	–
Autres dettes – Personnel	122 951	245 843	245 843	–
Dettes auprès d'un établissement de crédit	5 000 000	5 000 000	5 000 000	–
Etat, Org. S.S., Coll. Publ.	324 847	225 038	225 038	–
Créditeurs divers	509 266	598 503	598 503	–
TOTAL	10 899 807	14 573 632	14 573 632	–

5. – DETTES FOURNISSEURS A LA CLOTURE PAR ECHEANCE

RUBRIQUE	30 jours	60 jours	90 jours	120 jours
Fournisseurs	312 283			189 260
Fournisseurs d'immob.				
TOTAL	312 283			189 260

6. – COMPTES DE REGULARISATION

RUBRIQUE	AU 31.12.2019	AUGMENTATION	DIMINUTION	AU 31.12.2020
Amortiss. différences s/ prix de rembours.	192 943	16 684	166 095	43 532
Commissions reçues d'avance du Réassur.	340 686	44 004		384 690
TOTAL	533 629	60 688	166 095	428 222

7. – ENGAGEMENTS HORS BILAN



- **Engagements reçus :**
 - valeurs reçues en nantissement des réassureurs : **63 250 581 €**
- **Engagements donnés :**
 - au titre du traité de réassurance entre l'Union et ses cédantes, le GAMEST est caution solidaire envers ses cédantes.
 - Au titre d'un prêt de titres conclu avec la BRED, 6.2 M€ de titres ont été prêtés moyennant le versement de 5 M€.

V – INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT (Chiffres en euros)

1. – VENTILATION DES PRIMES ACQUISES

RUBRIQUE	AU 31.12.2019	AU 31.12.2020
Primes émises	61 164 015	72 488 679
Variation des P.N.A.	-1 859 452	-572 357
Variation des PANE	273 880	284 000
Variation primes à annuler	-172 200	-285 350
Variation des provis. pour risques en cours	-123 153	1 322 746
Primes acquises	59 283 091	73 237 718

Les primes d'assurance sont relatives à des émissions souscrites en France et inclus les compléments de primes.

2. – VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENT

RUBRIQUE	AU 31.12.2019	AU 31.12.2020
PRODUITS		
Revenu des placements (coupons)	714 787	628 678
Profits de réalisation des placements	160 242	16 139
Reprise Provisions p/ dépréciation durable	110 628	46 974
TOTAL	985 657	691 791
CHARGES		
Dotations provision dépréciation durable	363 024	104 437
Amortissements des immeubles	34 411	34 411
Perte s/réalisation	3 918	155
Frais externes de gestion s/placements	94 343	76 275
Dotations amortis. des diff. s/ prix remb.	74 600	69 034
TOTAL	570 296	284 311

3. – VENTILATION PAR DESTINATION DES FRAIS GENERAUX ET DES DOTATIONS

RUBRIQUE	AU 31.12.2019	AU 31.12.2020
Frais de sinistre	1 784 344	1 854 558
Frais d'administration	373 061	360 329
Frais d'acquisition	353 530	318 765
Autres charges techniques	1 357 774	1 392 606
Participation aux bénéfices s/Résultat	13 291 804	23 276 070
Dotation autres provisions techniques (égalisation et risques croissants)	-509 574	520 464
TOTAL	16 650 940	27 722 792

4. – EFFECTIF

EFFECTIF	AU 31.12.2019	AU 31.12.2020
Directeur Général	1	1
Cadres	9	9
Employés	24	24
TOTAL	34	34

5. – REMUNERATION DES SALAIRES ET DES MEMBRES DE L'ORGANE DE DIRECTION

NATURE	AU 31.12.2019	AU 31.12.2020
Salaires bruts	1 296 990	1 356 540
Charges sociales	510 222	524 467
Taxe sur salaires	130 623	142 990
TOTAL	1 937 835	2 023 997

6. – VENTILATION DES 3 DERNIERS EXERCICES DE LA CHARGE DES SINISTRES ET DES PRIMES ACQUISES

en K€	ANNEE DE SURVENANCE				
	2016	2017	2018	2019	2020
2018					
Sinistres payés	36 818	30 149	15 356		
Provisions au 31.12	7 220	14 582	24 820		
Charges de sinistres	44 038	44 731	40 176		
Encaissement y compris PREC	67 663	62 669	51 947		
% S/P	65.08%	71,38%	77,34%		
2019					
Sinistres payés	38 246	32 471	25 514	16 019	
Provisions au 31.12	2 564	8 016	31 879	30 600	
Charges de sinistres	40 810	40 488	57 393	46 619	
Encaissement y compris PREC	67 663	62 669	51 947	59 283	
% S/P	60.31%	64,61%	110,48%	78,64%	
2020					
Sinistres payés	38 485	33 400	28 018	28 395	14 685
Provisions au 31.12	1 304	7 040	26 938	15 580	29 694
Charges de sinistres	39 789	40 440	54 957	43 976	44 379
Encaissement y compris PREC	67 663	62 669	51 947	59 283	73 238
% S/P	58.81%	64.53%	105.79%	74.18%	60.60%